

No. 7041. EUROPEAN CONVENTION
ON INTERNATIONAL COMMERCIAL
ARBITRATION. DONE AT GENE-
VA, ON 21 APRIL 1961¹

N° 7041. CONVENTION EUROPÉENNE
SUR L'ARBITRAGE COMMERCIAL
INTERNATIONAL. FAITE À GENÈVE,
LE 21 AVRIL 1961¹

RATIFICATION

Instrument deposited on :

27 October 1964

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

(To take effect on 25 January 1965.)

With a declaration that the Convention will also apply to *Land* Berlin from the day the Convention enters into force for the Federal Republic of Germany.

RATIFICATION

Instrument déposé le :

27 octobre 1964

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

(Pour prendre effet le 25 janvier 1965.)

Avec une déclaration indiquant que la Convention s'appliquera également au *Land* de Berlin à partir du jour où elle entrera en vigueur pour la République fédérale d'Allemagne.

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 484, p. 349; Vol. 490, p. 476; Vol. 495, p. 265, and Vol. 510.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 484, p. 349; vol. 490, p. 477; vol. 495, p. 265, et vol. 510.